

Bourg Saint Maurice - Le 16/02/2021

## **COMPTE RENDU DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL (RESUME)** **Minutes of co-ownership extraordinary council meeting**

Réunion du 15/02/2021 – début à 19 :35

Council Meeting dated 15/02/21(no translation) – Started 19:35

### Présents:

- Delacherie Henri (HD)
- Duret Jean-Claude (JCD)
- Filser Claudine (CF)
- Ghera Arnaud (AG)
- Lefebvre Vinciane (VL)
- Marasco Louis (LM)
- Millins Chris (CM)

### Absents:

- De Haro Jean-Paul (Président) (JPDH)
- Jankovic Annie (AJ)

### Ordre du Jour :

- 1) Révocation de Mr Jean-Paul De Haro de son rôle de Président du Conseil Syndical. (Décision à la majorité des voix).
- 2) Election d'un nouveau Président (Décision à la majorité des voix).

### Préambule :

Il est indiqué que cette réunion extraordinaire fera l'objet d'un compte-rendu mais ne fera pas l'objet d'une validation à postériori.

Tous les membres du conseil présents confirment avoir connaissance des termes du courrier adressé par mail à Mr Jean-Paul De Haro le 14/02 à 10:00 (Ci-dessous)

JCD confirme n'avoir reçu aucune réponse de JPDH à 10:00 ce jour, comme demandé dans ce courrier.

CF a demandé la parole, qui lui a été accordée, pour s'exprimer sur l'évolution de la situation au sein du Conseil.

JCD précise que nous allons maintenant voter pour la révocation de JPDH du rôle de Président afin de mettre un terme aux conflits avec lui et que le résultat du vote aura effet immédiat.

JCD confirme n'avoir reçu aucun vote par mail comme prévu dans la convocation pour cette réunion.

#### 1) Vote pour la révocation de Jean-Paul De Haro du rôle de Président du Conseil Syndical:

Conclusions : 6 votes pour ; 1 contre ; 2 absents

Mr De Haro est révoqué de son rôle de président

#### 2) Election d'un nouveau Président (Décision à la majorité des voix).

Seul Mr Louis Marasco est candidat au poste. JCD confirme n'avoir reçu aucune candidature par mail comme prévu dans la convocation pour cette réunion.

Vote :

Conclusions : 6 votes pour ; 1 contre ; 2 absents

Mr Louis Marasco est nommé Président du Conseil Syndical

Les résultats comptables des votes ci-dessus seront publiés et communiqués à CIS.

Fin de la réunion extraordinaire à 20:15

Le Conseil Syndical / [The Co-ownership council](#)

Ci-dessous : Courrier adressé par mail à Mr Jean Paul De Haro le 14/02/2021 à 10:00 (Copie envoyée en Recommandé avec AR)....

« «

*Bourg St Maurice le 14/02/2021 (10:00)*

*A l'attention de Monsieur Jean Paul De Haro,*

*Bonjour Monsieur,*

*En raison de vos violations continues de la charte régissant la conduite des membres du conseil, que vous avez vous-même éditée et acceptée, à une large majorité des membres du conseil, nous vous demandons de respecter votre engagement vis-à-vis des termes et conditions de cette charte, que vous avez accepté d'honorer, et de démissionner de vos fonctions de Président du Conseil Syndical des Glières avec effet immédiat.*

*Votre nomination était subordonnée à votre engagement à respecter notre Charte, pour laquelle vous avez maintenant fait preuve d'un mépris flagrant lors de votre récent comportement envers certains collègues du Conseil Syndical.*

*Le climat suspicieux et délétère récurrent puis permanent envers plusieurs membres du conseil, s'avère totalement néfaste au travail du Conseil Syndical et à l'intérêt collectif des copropriétaires.*

*De plus, comme énoncé dans les conditions de la Charte, vous démissionnez du Conseil Syndical et ne participez plus à aucune activité du Conseil avec effet immédiat.*

*Nous vous demandons de répondre à ce courriel dans les 24 heures en indiquant que vous acceptez de respecter les conditions évoquées ci-dessus, telles que stipulées dans la Charte du Conseil, c'est-à-dire de démissionner de votre rôle de Président et du Conseil syndical.*

*Nous espérons que vous comprendrez la nécessité de votre départ à l'amiable du rôle de Président et de Conseiller.*

*Nous sommes disposés à accepter que votre décision soit annoncée comme votre « retraite » de votre poste de Président et de votre appartenance au Conseil Syndical. Nous n'avons aucune malveillance personnelle à votre égard, mais votre comportement rend intenable votre rôle de Président, et inévitable votre départ du Conseil syndical.*

*Dans l'attente de votre réponse, recevez nos salutations.*

*De la part de, et approuvé par, la majorité des membres du Conseil syndical :*

*Henri Delacherie, Jean-Claude Duret, Arnaud Ghera, Vinciane Lefebvre, Louis Marasco et Chris Millins*

« «